

\$2,500; pour un nouvel établissement de pisciculture, *Cap-Breton*, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aider à la construction et à l'entretien d'une ligne télégraphique entre *Malane* et la rivière au *Renard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour terminer le nouveau jaugeage des bateaux à vapeur faisant la navigation océanique, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, nouvel somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission d'*Halifax*—somme requise pour couvrir les frais (à être remise en partie), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'honorable Sir *A. T. Galt*, *C.C.M.S.*, pour services rendus comme commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de 350 copies du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour commutation de droits—d'armée et marine—nouvelle somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Sa Grâce l'archevêque *Taché*, balance des frais encourus par lui à l'occasion de son retour de *Rome* en 1870, à la demande du gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante et dix-huit dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*,—balance de frais encourus et payés à même les "dépenses imprévues," *vide* documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des victimes du fléau des sauterelles—balance restante de 1876-77 et reportée par mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, somme nécessaire pour terminer ce service, *Manitoba* et *T.N.O.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'accise, service préventif,—somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des denrées, somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et de l'*Ile du Prince-Edouard* pour faire face aux frais occasionnés par l'augmentation du trafic, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux—une année de salaire à *M. Woodruff*, comme compensation pour ses services comme surintendant, canal *Welland*, après 28 ans de service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.